

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE de RECOURS RADIATION
et de la COORDINATION NATIONALE des INTERMITTENTeS et PRÉCAIRES**

Réunis à Strasbourg du 15 au 17 avril 2016

ARRÊT DES CONTRÔLES !

NON ! Pôle Emploi n'est plus là pour conseiller et accompagner les chômeurs-ses dans leurs droits. Sa mission principale est, avant tout, de faire des économies et de servir la baisse des statistiques du chômage.

Aujourd'hui, Pôle Emploi finance des organismes privés pour assurer ses missions premières fondamentales (*telle que l'aide à l'inscription, par exemple*). Et, dans le même temps, ce service public ferme ses portes -à mi-temps- au nez des chômeurs-ses.

Pôle Emploi est juge et partie : d'une main, il verse des allocations aux chômeurs-ses et, de l'autre, il tente de récupérer ces indemnités en contrôlant ces mêmes chômeurs-ses. C'est à ces derniers de faire la preuve qu'ils ne sont pas coupables au risque de suppression des allocations, de radiation, d'indus/de trop-perçus,...

Et tout ça, sans l'intervention d'une autorité juridique compétente et indépendante.

Les chômeurs n'ont plus droit à la présomption d'innocence !

Ce conflit d'intérêt est inadmissible !

Nous exigeons le retrait de la Loi Travail, qui s'attaque aussi aux chômeurs-ses par l'article 52 relatif aux trop-perçus et déclarations tardives. Le contenu de cet article a été jugé illégal par le Conseil d'État, au motif que les partenaires sociaux étaient incompétents en la matière.

Ce que le Conseil d'État a remis à l'endroit, la Loi Travail le remettrait à l'envers !

Pour toutes ces raisons, nous, Recours Radiation et Coordination Nationale des Intermittents et Précaires, exigeons un moratoire immédiat des contrôles et des radiations effectuées par Pôle Emploi !

Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous !